

Procédure à suivre concernant les incidents de conformité Eqology

Ce document détaille la procédure qui doit être mise en place à la suite de tout avertissement de conformité adressé à l'entreprise.

Si un partenaire commercial du réseau de vente ou tout membre de l'entreprise constate une violation potentielle qui pourrait menacer, selon lui, la conformité de l'accord de partenariat commercial (APC) ou des normes éthiques de la société, la procédure suivante doit s'appliquer:

1. Envoyer une requête à l'équipe de conformité, accompagnée d'une description de la violation potentielle à l'adresse compliance@eqology.com. Notez que toute violation potentielle datant de plus de 24 mois ne sera pas considérée comme faisant l'objet d'une enquête.
2. L'équipe de conformité étudiera le cas rapporté et évaluera s'il existe la moindre violation potentielle de l'accord de partenariat ou des normes éthiques.
3. L'équipe de conformité transmettra au directeur des ventes la marche à suivre concernant la violation potentielle et présentera un rapport de la suite des opérations au partenaire commercial.
4. L'équipe de conformité en fera part au partenaire commercial concerné et lui demandera de corriger l'erreur potentielle dans un délai raisonnable.
5. Si la violation de l'APC qui a été transmise n'est pas rectifiée dans un laps de temps raisonnable, un programme sera soumis afin d'examiner les conséquences potentielles avec le directeur des ventes. Le directeur des ventes décidera des actions à entreprendre en cas de non-résolution.
6. Le demandeur sera tenu informé de la procédure et des plans d'action engagés.
7. Si l'erreur potentielle est corrigée dans le temps imparti, le dossier sera clos. Si le problème n'est pas résolu dans le temps imparti, il sera transmis au PDG de la société. Le PDG s'associera au directeur des ventes et au responsable de la conformité afin d'évaluer la marche à suivre concernant le dossier.

Bien entendu, dans tous les cas signalés, l'objectif reste de résoudre l'incident à travers une communication efficace entre les parties. En ce sens, la communication se révèle essentielle et restera toujours une priorité afin de signaler aux individus les erreurs potentielles et de les résoudre en vue de rejoindre les normes du secteur et de se conformer à l'accord contracté entre la société et ses partenaires commerciaux (l'accord entre Eqology et ses partenaires commerciaux).

Cordialement,



Roar Arnstad
CEO

Eqology AS & Eqology.no AS